



ENCG . Tanger

S.F.C

Pièces de Attribution de l'Attestation de réussite

L'article 7.3 du Règlement intérieur des Cycles de Formation Continue stipule que l'attestation de réussite finale (après soutenance du rapport de fin d'études) est délivrée aux participants sous réserve de fournir au Service de la Formation Continue les pièces suivantes :

<i>Formule des Etudiants</i>		
	Pièces	Intervenant
1	Quitus de la Bibliothèque	Bibliothèque
2	Attestation de règlement des frais de la formation du	Régisseur - Service Economique
3	Fiche d'évaluation de la soutenance	Encadrant pédagogique
4	Fiche d'évaluation de l'encadrant professionnel	Encadrant professionnel -Entreprise
5	Attestation de stage originale ou sa copie légalisée	Entreprise
6	Rapport de fin d'étude signé par l'encadrant pédagogique, en plus d'une copie sur CD-Rom	Etudiant- Encadrant pédagogique

<i>Formule des Cadres</i>		
	Pièces	Intervenant
1	Quitus de la Bibliothèque	Bibliothèque
2	Attestation de règlement des frais de la formation du	Régisseur - Service Economique
3	Fiche d'évaluation de la soutenance	Encadrant pédagogique
4	Attestation de travail originale ou sa copie légalisée	Entreprise
5	Rapport de fin d'étude signé par l'encadrant pédagogique, en plus d'une copie sur CD-Rom	Cadre- Encadrant pédagogique